

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2017/08**
3 juillet 2017

Faire évoluer la politique, reconquérir la justice sociale

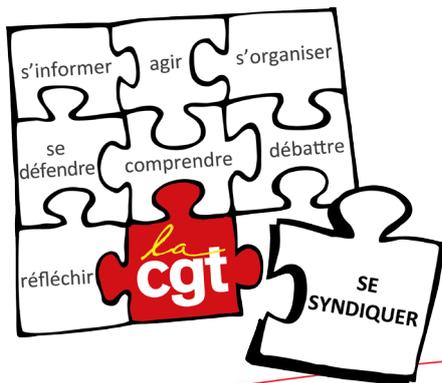
La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques. Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société, il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emplois, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable.

Après des décennies d'inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale.

Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salarié.e.s dans les entreprises et au-delà. La démocratie sociale doit être une priorité.

Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale. Les salarié.e.s ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte de leurs revendications en toutes circonstances.

**AFFIRMER SA CITOYENNETÉ,
C'EST ALLER VOTER,
C'EST AUSSI SE SYNDIQUER.**



SOMMAIRE

- ✓ Déclaration CGT AG CGOS 2017 p.2-4
- ✓ AG CGOS 2017 : toujours plus de rigueur ! p.5
- ✓ Compte rendu de la réunion de négociation FHP du 21/06/17 p.6
- ✓ Notation des agents : l'entretien n'est pas obligatoire p.7
- ✓ Formation syndicale : disponibilités 2^e semestre 2017 p.8

N° 2017/08 - 3 juillet 2017

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimensuelle
N° commission paritaire : 0717 5 06 134



Déclaration CGT

Assemblée Générale CGOS 2017

Depuis notre dernière AG, nous subissons la mise en place de la loi santé. La constitution des Groupements Hospitaliers de Territoires fait peser des menaces sur les établissements.

La Loi Santé est une des plus graves attaques subies contre le système de santé français depuis la création de la Sécurité Sociale.

La mise en place au 1^{er} juillet 2016 des GHT et les CPOM (leur équivalent pour les EHPAD) impacte d'une part l'offre de soins et d'autre part détériore nos conditions de travail.

Le paysage hospitalier de demain va être profondément modifié, il va rayer de la carte un certain nombre d'hôpitaux de proximité, accélérant des réorganisations, des fusions, des fermetures de lits contribuant entre autres à la désertification médicale et à la suppression de milliers d'emplois.

Nous assistons à la désorganisation de notre système de santé par le transfert d'activités et de moyens du service public hospitalier au profit des établissements privés.

Les GHT sont créés uniquement dans un but comptable, la soi-disant performance et la rentabilité sont les véritables raisons de cette réforme.

Ces réorganisations ont pour conséquence de continuer à aggraver nos conditions de travail, mais aussi la dégradation de la qualité des soins qui peuvent mettre en danger les patient.e.s.

Les économies budgétaires imposées se traduisent par des suppressions de postes. Les personnels souffrent de ne plus pouvoir faire correctement leur travail, ce qui provoque beaucoup de détresse et d'épuisement professionnels poussant certain.e.s au suicide.

Dans le même registre nous ne pouvons passer sous silence la Loi travail.

Devant le mécontentement soulevé par ce projet de loi, ce sont plusieurs centaines de milliers de travailleurs, de demandeurs d'emploi, d'étudiants, de retraités qui ont battu le pavé pour dénoncer cette attaque sans précédent contre le monde du travail.

C'est sans grande surprise que le Premier ministre a utilisé le 49.3 pour faire adopter, sans vote, cette loi scélérate.

Cette forfaiture s'est déroulée pendant les vacances d'été, contre la volonté de la majorité des députés et des Français qui avaient élu un gouvernement dit "de gauche", censé lutter contre la finance et défendre des valeurs humaines, sociales et solidaires.

Les français ont élu ce printemps un nouveau Président de la République et s'appête dans les jours à venir à élire une nouvelle assemblée qui lui sera vraisemblablement toute dévouée.

Lors de la campagne, les propositions en matière

économique ont ressemblé à un concours de suppressions de postes dans les fonctions publiques, 500 000 par-ci, 120 000 par-là. Autre thématique concernant les salarié.e.s : suppression des 35 H où, plus subtil, les employeurs pourront négocier dans les entreprises, la durée du temps de travail.

Les retraites sont aussi visées : pour les uns, allongement de la durée de cotisations avec un âge de départ à 65 ans, pour les autres un système de retraite par points, mais pour tous fin des régimes spéciaux y compris la CNRACL.

Ces propositions de réformes anti sociales ont conduit de nombreux salarié.e.s à voter pour l'extrême droite, un parti surfant sur le mécontentement et la peur de l'autre.

Le projet du Président de la République au sujet de l'emploi, se résume à travailler plus, être moins bien payé, se faire virer plus facilement et le tout, sans pouvoir se défendre collectivement.

Le nouveau Président de la République a annoncé sa volonté d'une loi travail numéro 2 pour libéraliser encore plus le monde du travail. Selon lui, les freins à l'embauche sont les droits des salarié.e.s. Il a d'ores et déjà annoncé qu'il aura recours aux ordonnances pour appliquer son texte. Il démontre lui aussi, et ce, avant même l'élection, son mépris envers le dialogue social.

Il illustre ainsi les limites du libéralisme réformiste, le totalitarisme social n'est pas très loin. Il a été élu avec 43% du corps électoral français. Il ne peut pas oublier que nombre d'électeurs ont voté contre l'extrême droite et non pour son programme. De nombreux agents hospitaliers ont fait partie de ceux-là.

Vouloir imposer une démolition du Code du travail, une remise en cause du statut, vouloir contraindre les salarié.e.s à une flexibilité accrue, remettre en question les retraites, vouloir augmenter le taux de prélèvement de la CSG aura des conséquences sur la qualité du dialogue social.

La CGT sera aux côtés des salarié.e.s du public comme du privé, des demandeurs d'emploi, des retraité.e.s pour s'opposer à cette volonté de mettre en coupe réglée la vie des travailleurs et accéder au vieux rêve du patronat et de ses valets : l'abolition du programme du Conseil National de la Résistance.

Le Président de la République nouvellement élu ne reviendra pas sur la loi santé, pire il propose une économie de 15 milliards supplémentaires sur l'assurance maladie.

Comment ? C'est le flou et ... « quand c'est flou, y'a un loup » a dit Martine...

Ainsi, toutes ces attaques sont bien des décisions politiques. Ces mêmes décisions entraînent un manque de financement pour notre association.

Les conséquences pour le CGOS sont dramatiques puisque d'une part, nous constatons un manque de

financement de notre association, d'autre part, pour faire face aux diminutions des contributions, les solutions proposées par la FHF ne feront qu'ajouter du désarroi chez nos collègues.

Et ce n'est pas les toilettes, les suppressions de prestations qui répondront aux besoins des hospitaliers.

La CGT exige du Ministère une révision du mode de financement du CGOS pour faire face à ses missions. Nous réitérons notre demande de déplaçonnement de la cotisation et la porter à 3 % de la masse salariale.

Le Ministère de Madame Touraine n'a jamais entendu les revendications des hospitaliers.

Alors qu'elle était députée de l'opposition, elle avait dénoncé l'Ordre infirmier à l'Assemblée Nationale. Discours immédiatement renié dès son entrée au gouvernement, elle renforça même, durant son mandat, les pouvoirs de l'Ordre avec la complicité bienveillante de certains directeurs.

Pire, elle ne s'est malheureusement pas arrêtée là. Deux mois avant la fin de son règne, elle a déroulé le tapis rouge au futur gouvernement et accordé, au mépris des engagements, un agrément à Plurélya, prestataire de l'action sociale dans la fonction publique territoriale, la mettant ainsi en concurrence directe avec le CGOS. Cette association est connue pour son accointance politique avec le gouvernement sortant.

Plurélya a osé proposer aux directions d'hôpitaux une action sociale au rabais poussant même jusqu'à mettre en avant des éventuels gains budgétaires dont pourraient bénéficier les établissements.

L'ubérisation de la société et, en ce qui nous concerne, de l'action sociale chère à notre nouveau président est en marche, merci Madame l'ex Ministre.

En 2016, la maladie a augmenté de 5,08 % pour un montant total proche des 90 millions d'euros, soit un tiers des contributions nationales du CGOS. Depuis quelques années déjà, on assiste dans les établissements à une recrudescence des arrêts maladie. Cette situation a des conséquences sur le budget du CGOS puisque les montants servis pour cette prestation ne cessent de croître. Le gouvernement et la FHF restent sourds et indifférents aux remarques des organisations syndicales. Ils refusent de corréliser l'augmentation de la maladie avec le rallongement des carrières, la dégradation des conditions de travail et la mobilité contrainte.

Rappelons que partout, la contraction des effectifs (effectif cible = effectif minimum) a pour effet de spolier les agents de leurs droits aux repos, aux vacances et d'avoir un rythme de travail compatible avec une vie personnelle.

En fin d'année dernière, la seule réponse de la FHF à cette situation était de baisser la compensation salariale de 47,5 % à 45 % avec la voie prépondérante du Président (le 49.3 de notre association) puisque toutes les organisations syndicales s'y étaient opposées. Les prévisions du début d'année laissent apparaître une constante augmentation de cette prestation.

Même si le CGOS reste une association, son fonctionnement paritaire est soumis à l'approbation du Ministère.

En effet, l'idée de la mise en place de la subrogation proposée il y a déjà plusieurs années par la CGT et adoptée à l'unanimité par le CA de novembre 2016 a reçu un refus tardif et cinglant du Ministère ne respectant pas son délai de 21 jours pour rejeter la décision.

La CGT a insisté sur le bon sens de cette mesure. En effet, en cas d'arrêt maladie, le CGOS intervient après l'employeur.

L'intérêt de la subrogation est que l'agent hospitalier n'a qu'un interlocuteur pour le versement de son salaire : l'établissement, ce qui lui évite d'avoir à rembourser d'éventuels trop perçus. Cette mesure aurait permis au CGOS d'éviter la perte de milliers d'euros par le biais de créances irrécouvrables.

On remarque qu'il est dans l'air du temps qu'une mesure un tant soit peu progressiste soit systématiquement rejetée.

Cette mesure serait un mieux pour les agents et pour le CGOS.

Concernant la Prestation Petite Enfance : outre le fait que le calendrier est à dénoncer car il ne permet pas de prendre de décision en toute connaissance de cause, il y a également à redire quant à la méthodologie.

En effet, que penser d'un groupe de travail réuni seulement à 2 reprises pour décider de remonter au niveau national une prestation qui représente 15 % des dépenses d'action sociale dans les régions ?

Le CGOS est-il incapable de tirer les leçons de ses erreurs ? Notamment celles faites concernant la petite enfance en 2014 qui avait fait chuter drastiquement voire supprimer totalement le versement de cette prestation. Pourquoi l'attaquer de nouveau ?

Que penser de l'urgence qu'on nous impose dans le traitement de ce sujet ?

Que penser de la raison invoquée pour remonter cette prestation au niveau national ?

Que penser du transfert d'une prestation vers le CESU dont la gestion a été imposée au CGOS ?

Que penser des hypothèses de diminuer encore les enveloppes régionales pour financer cette mesure ?

Dès la création du CGOS, la petite enfance a été au catalogue des prestations régionales, donc AU CHOIX DES REGIONS. Celles-ci les utilisent ou non en fonction des orientations politiques décidées PAR LES COMITES REGIONAUX.

En revanche, la CGT s'oppose toujours à la prestation aide à l'enfance par balayage, prestation allouée sans demande de l'agent et sans justificatif.

Aujourd'hui, il est question de nationaliser la petite enfance au prétexte de la rendre identique sur tout le territoire. Quelle égalité ? Et pourquoi ?

En suivant ce raisonnement, demain, ce sera au tour des prestations vacances, puis de la prestation annuelle aux retraités.e.s, etc... Pour finir avec un CGOS exclusivement national sans prise en compte réelle des besoins spécifiques des territoires, fonction propre des Comités Régionaux.

Les décisions prises à distance des agents permettront ainsi de dérouler le tapis rouge à la concurrence.

Comme déjà exprimé lors de différentes instances ou AG, le CGOS ne s'est jamais calqué aux régions administratives, quelles que soient les différentes politiques menées depuis 1960. Pourquoi tant de précipitation ?

Alors pourquoi faire une exception pour la Corse ?

En 57 ans le CGOS a prouvé qu'il pouvait fonctionner avec son propre découpage.

La régionalisation telle qu'on veut nous l'imposer semble n'être fondée que sur une hypothèse économique, mais de la vision des hospitaliers, elle est d'un tout autre niveau et n'apportera que complexité et éloignement.

Cette mesure, malgré les promesses, aura, n'en doutons pas, une répercussion sur les salarié.e.s de notre association. Elle est portée par la seule FHF qui en bon élève, va au-devant des supposées futures injonctions du Ministère.

Ce n'est pas la vision politique de la CGT que d'anticiper les désidérata des gouvernants.

Contrairement au Président, qui dans son rapport moral occulte les vacances, est-il besoin de rappeler l'attachement de la CGT au droit aux vacances pour tous ?

Nous nous félicitons du succès des vacances sociales qui permettent à de nombreux agents et leurs familles, principalement pour les plus bas QF, de bénéficier d'une vraie semaine de répit.

De nombreux collègues n'ont pas les moyens matériels de pouvoir partir en vacances. C'est pourquoi cette action est indispensable. Mais ce n'est pas le budget et le nombre de places proposées pour 2017 revu à la baisse, soit - 2,4 M€ par rapport à 2016, qui permettront à toutes ces familles de partir. Sans ces aides, la grande majorité des familles ne quittera pas son quotidien.

Le CGOS a la volonté affichée d'aider les enfants des agents, de la naissance à l'université, mais pas prioritairement pour les vacances, « allez à l'école et passez vos vacances au pied de la tour ».

Aujourd'hui plus que jamais, nous demandons que le budget des solutions vertes soit à la hauteur des besoins. Nous rappelons que les principales confédérations syndicales ont d'ailleurs été signataires de la charte de l'UNAT... Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air qui œuvre pour le droit aux vacances pour tous.

En ce qui concerne la billetterie, la participation aux frais d'affranchissement par les agents va être un frein à l'accès à la culture. La complexité des démarches et toutes ces mesures n'ont-elles pas pour seul but de détourner les hospitaliers du CGOS ?

De plus, le virage au tout numérique réduisant le catalogue à « peu de chagrin » ne facilite pas l'accès aux offres du CGOS. A chaque saison, il était attendu par les hospitaliers et symbolisait un trait d'union avec l'association.

Les personnels ne maîtrisant ou ne disposant pas d'outil informatique sont pénalisés.

La dématérialisation ne doit pas contribuer à la déshumanisation du CGOS, ce processus ne doit pas être un facteur d'exclusion d'agents qui n'ont ou ne peuvent pas accéder à l'informatique. Nous ne cessons de rappeler sa fonction première : être au plus près des agents dans toutes les circonstances de la vie.

Les mandaté.e.s de notre association ont fait, les premiers, les frais de la dématérialisation imposée. On a pu constater lors de cette AG les dommages collatéraux de cette mesure. Si les membres du CA ont pu s'équiper de matériel informatique pour palier la fin des documents papier, ce n'est pas le cas des 112 mandaté.e.s des régions qui, pour la plupart d'entre eux, sont arrivés à l'AG sans document, certaines régions n'ont pas pu fournir les documents papier.

Si les mandaté.e.s sont traité.e.s de la sorte, la dématérialisation est particulièrement inquiétante pour le million d'hospitaliers.

Une association de loi 1901 doit se gérer de façon collective et concertée et non dans un rapport de subordination.

Lors de l'AG 2016, la CGT a déclaré que le CGOS n'est pas un établissement et ne doit pas se gérer comme un CTE et encore moins une CAP.

Malheureusement, nous constatons que cette déclaration est restée sans effet et que cette situation a empiré.

Nous sommes tous des administrateurs ou des mandaté.e.s avec les mêmes droits et devoirs, aidé.e.s dans notre rôle par une structure administrative pour agir et répondre aux besoins des agents.

Monsieur le Président, à la lecture de votre rapport moral, on perçoit le futur CGOS que vous voudriez pour nous, agents hospitaliers. Les termes de votre rapport moral, transmis dans l'urgence sans respect des statuts actuels, laissent voir un CGOS recroquevillé, sans ambition, sans envergure et qui abandonne les agents. Face aux difficultés budgétaires, vous choisissez délibérément de sacrifier des prestations maladie, vacances, garde d'enfants en imposant des enveloppes fermées ou en imposant le redécoupage régional. Alors que pour la CGT, il faut rapidement engager un débat avec notre Ministre des tutelles pour obtenir le déplaçonnement et une cotisation à 3 % de la masse salariale avec un engagement du Ministre de compensation des budgets hospitaliers. La FHF agit de manière autoritariste sans véritable concertation et veut imposer sa vision du CGOS.

En conséquence, nous voterons contre votre rapport moral qui n'est rien d'autre que la feuille de route de la FHF alors que le Président doit représenter l'ensemble des membres de l'association.

La CGT profite de cette AG pour remercier l'ensemble des personnels administratifs du siège et des délégations pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année.



Assemblée Générale 2017 du CGOS : **Toujours plus de rigueur !**

L'AG 2017 a confirmé les orientations prises ces dernières années par la FHF (Fédération Hospitalière de France représentée par les directeurs hospitaliers au CGOS) : répondre à la baisse du budget du CGOS par la casse de l'action sociale, cette baisse est directement liée à la diminution des effectifs, eux-mêmes étant la conséquence des différentes réformes hospitalières.



Le budget 2017 a été voté par la seule FHF et adopté grâce à la voix prépondérante du président. Alors que cette mesure a été fortement critiquée par l'ensemble des syndicats, ceux-ci l'ont vite oubliée et ont revoté - à l'exception de la CGT, SUD et UNSA - pour le même président au CA suivant l'AG, alors même que la CGT présentait une candidature.

Ce budget a également baissé la prestation maladie de 47,5% à 45% et a diminué ou supprimé des prestations historiques du CGOS.

L'AG a continué sur le même rythme la casse de l'action sociale du CGOS :

- Suppression de la prestation mariage, du coupon sport, de l'aide à l'adoption.
- La prestation petite enfance, crèches et assistantes maternelles ne sera plus une prestation régionale mais nationale et servie par des chèques CESU en 2019.
- Les comités régionaux du CGOS vont passer de 16 à 12 en 2019.

Toutes ces mesures ont été combattues par la CGT, mais cela n'a pas suffi à stopper cette politique destructrice.

Aujourd'hui, il faut réagir, cette casse ne peut perdurer, le budget du CGOS c'est notre salaire différé, obtenu par la force de notre travail. Il est particulièrement scandaleux que les directeurs puissent avec leurs seuls votes décider des orientations budgétaires du CGOS.

La CGT continue de revendiquer que le CGOS soit dirigé par des représentant.e.s légitimement élu.e.s par les personnels.

Pour la CGT, il est urgent que le gouvernement prenne des mesures pour dé plafonner les cotisations du CGOS à hauteur de 3% de la masse salariale car aujourd'hui le budget est de 1,5% plafonné à l'échelon 489.

Aujourd'hui, les aides aux vacances sont en danger, car pour la FHF, les vacances ne sont pas une priorité, (les pauvres, restez à la maison !...).

→ LES MANDATÉ.E.S CGT AU CGOS CONTINUERONT COÛTE QUE COÛTE À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGENTS HOSPITALIERS MALGRÉ CE CLIMAT PARTICULIÈREMENT HOSTILE.



Compte rendu CGT sur la réunion de négociation de la Fédération Hospitalière Privée du 21 Juin 2017



Qualité de vie au travail : la proposition d'accord sur la QVT bien qu'ait été intégré certaines de nos propositions notamment concernant les dispositions en faveur des femmes n'apporte aucune avancée par rapport à la législation en vigueur. Il est totalement déconnecté des véritables préoccupations des salarié-e-s sur le terrain et sans contraintes sur les entreprises de la branche. L'accord est mis à signature jusqu'au 22 septembre.

L'avis des négociateurs est de ne pas signer, et se pose la question de s'y opposer.

Epargne salariale : un point d'info est fait par le ministère pour rappeler que la branche a obligation mais sans contrainte de négocier un accord type pour les entreprises de moins de 50 salarié-e-s. La Cgt rappelle que participation et intéressement sont des éléments de rémunérations non soumis à cotisation, même s'ils sont attachés à un forfait social ils ne participent pas aux financements de la sécurité sociale dans les mêmes proportions que le salaire et n'entrent pas dans le calcul de la retraite ni des indemnités pôle emploi en cas de chômage... La CGT réaffirme son attachement à ce que toutes, tous aient un salaire décent lui permettant de vivre dignement, de cotiser pour assurer la survie de notre système de protection sociale et garantir l'avenir du salarié.

Mise en place de la CPPNI : l'avenant qui nous est proposé regroupe dans une seule instance la commission de validation des accords, la commission d'interprétation et la CMP !!

La CGT n'est pas d'accord avec cette interprétation et demande que la CMP reste une entité à part entière et que cette nouvelle commission soit un organe de gestion paritaire de la branche.

La partie patronale s'appuie sur un mot de trois lettres dans le corps de texte pour justifier sa position. A-t-elle raison ou est-ce une coquille de rédaction du Code du travail ? Seule une jurisprudence ou une CQP pourra nous le dire.

Sur l'avenant : nous demandons le respect

du Code du travail qui demande une seule commission et avec la même représentation ! Donc, uniquement les trois syndicats représentatifs de la branche et non les signataires de la CCU !

CFDT et FO nous suivent sur ce sujet ! et oui, tout arrive ! La partie patronale est déçue et demande par deux fois la confirmation de sa position à la CFDT.

Revalorisation du point : après 5 ans sans augmentation de salaire, la FHP propose une augmentation de 0,43% ! De plus, cette augmentation ridicule ne va concerner qu'une faible minorité de salarié.e.s, car une majorité d'établissements à un point supérieur à 6,97 % ou des compléments de rémunération, neutralisant ainsi cette pseudo augmentation. Les miettes consenties par la FHP ne pourront permettre l'apaisement des conflits sociaux de plus en plus nombreux dans la branche.

La CGT demande des augmentations de salaire respectueuses de l'ensemble des salarié.e.s, en adéquation avec le coût et les besoins de la vie actuelle.

Avenant 28 : la FHP refuse catégoriquement de modifier le mode d'application de l'avenant 26, qui inclut les compléments de rémunérations pour le calcul du salaire, et donc peu de salarié.e.s sont là aussi positivement impacté.e.s par cet avenant, la CFDT est dépitée et rappelle qu'elle a accompagné la FHP pour obtenir des fonds au ministère. La FHP reste hermétique à tout argument sur l'avenant 28.

Grille de classification : la négociation sur la refonte de la grille de classification se poursuit, l'objectif étant d'avoir une grille plus juste, plus équitable et plus adaptée aux nouveaux métiers du secteur. Le travail sur cette refondation essentielle devrait se poursuivre sur plus d'une année.

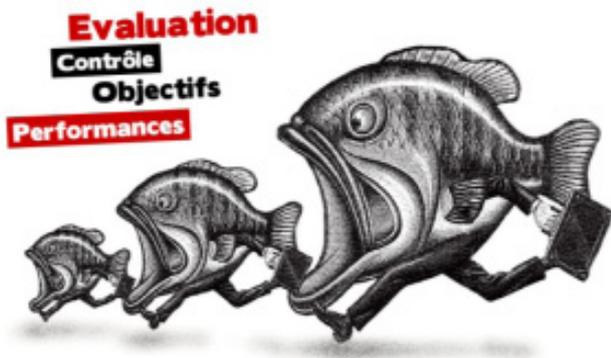
Présent.e.s pour la CGT :

Olivier POHER, Daniel JORET, Remy BONNEFOY,
Veronique HALABI, Caroline MAIGA.

Notation des agents :

L'entretien n'est pas obligatoire !!!

👉 **En cette période de l'année, les agents de notre établissement sont convoqués pour se voir remettre leur note administrative lors d'un entretien professionnel.**



Toutefois, la procédure relative à la notation dans la fonction publique hospitalière ne prévoit à aucun moment que les agents titulaires ou stagiaires soient vus lors d'un entretien qui est, très souvent, utilisé pour fixer des objectifs professionnels pour l'année à venir.

En effet, l'article 17 de la loi portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit simplement que les notes et appréciations générales attribuées aux fonctionnaires et exprimant leur valeur professionnelle leur sont communiquées.

Le pouvoir de fixer les notes et appréciations générales exprimant la valeur professionnelle des fonctionnaires est exercé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après avis du ou des supérieurs hiérarchiques directs.

Les CAP ont connaissance des notes et appréciations et, à la demande des agents, elles peuvent en proposer la révision.

L'article 65-1 de loi 86-33 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière prévoyait une expérimentation de mise en place de l'entretien professionnel entre 2011 et 2013 mais cette dérogation est terminée depuis 4 ans.

Ainsi, cet entretien professionnel ne repose sur aucune disposition législative ou réglementaire et les agents sont en droit de le refuser sans être sanctionnés.

Le seul texte en vigueur reste l'arrêté du 6 mai 1959 relatif à la notation du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics qui fixe, selon le grade ou la filière, des critères de notation pour les agents.

La CGT portera ce sujet lors des prochaines instances au CTE et CHSCT.

👉 **Pour plus d'information, vous pouvez contacter la CGT.**





FORMATIONS SYNDICALES 2017

Contact : Secteur Formation Syndicale -
FD Santé Action Sociale : 01 55 82 87 59 - laformationsyndicale@sante.cgt.fr



RELANCE PARTICIPATIONS

▶ STAGE du 18 AU 20 Sept 2017 à Courcelles (91)

→ **CoGiTiel Tronc Commun UD/FD**

Pré requis : Niveau 1 (et si possible le CoGiTiel syndicat)

Ce stage s'adresse : AUX SECRÉTAIRES À L'ORGA DANS LES USD, AUX SG D'USD
ET AUX COORDINATEURS RÉGIONAUX

5 PLACES DISPONIBLES

▶ STAGE du 25 au 28 Sept 2017 à Courcelles (91)

→ **Approfondissement CHSCT**

Pré requis : Formation Elus et mandatés CHSCT

(dans un précédent mandat)

Ce stage s'adresse : AUX MANDATÉ.E.S CHSCT DU PRIVÉ ET DU PUBLIC

8 PLACES DISPONIBLES

▶ STAGE du 09 au 11 Oct 2017 à Courcelles (91)

→ **Prévention des TMS**

Pré requis : Formation Elus et mandatés CHSCT

(dans un précédent mandat)

Ce stage s'adresse : AUX TITULAIRES OU SUPPLÉANT-ES DES CHSCT,
AUX ÉLU-ES DE DUP (DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL),
AUX MANDATÉ.E.S COMMISSION DE RÉFORME

10 PLACES DISPONIBLES

▶ STAGE du 06 au 10 Nov 2017 à Courcelles (91)

→ **Outre Mer**

Ce stage s'adresse : AUX CAMARADES EN CHARGE D'UNE ACTIVITÉ DOM OU DANS UN COLLECTIF DOM
OU QUI SONT INTÉRESSÉ.E.S PAR CETTE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DANS LEUR SYNDICAT OU FÉDÉRATION

3 PLACES DISPONIBLES

▶ STAGE du 06 au 10 Nov 2017 à Courcelles (91)

→ **Orga Qualité de Vie Syndicale**

Pré requis : Niveau 1

Ce stage s'adresse : AUX RESPONSABLES A L'ORGA DANS LES USD, AUX SG D'USD

12 PLACES DISPONIBLES